



Séance du Conseil général du 30 sept. 2024

lundi, 30 septembre 2024 • 19:00 - 20:42 | Salle associative, Charmey

Participants

Présent Alexandre Charrière, Jean-Michel Bapst, Vincent Andrey, Broch Benoit, Arsène Charrière, Valérie Demierre, Dominique Dousse, Mathieu Fehlmann, Viviane Fontaine, Nicolas Guillet, Jean-Claude Kolly, Joëlle Livache, Florian Martin, Paul Mooser, Eric Overney, Pierre Perritaz, Laura Papaux, Marcel Pipoz, Annick Remy-Ruffieux, David Repond, Pascal Repond, Véronique Robadey, Didier Ruffieux, Emmanuel Ruffieux, Cédric Savary, Gebhard Schuwey, Benoît Tornare, Cédric Yerly, Jean-Marie Samyn

Excusé Camille Nussbaumer

1 Salutations

Composition de l'Assemblée :

- Président : Alexandre Charrière
- Vice-président : Dominique Dousse
- Scrutateurs : Benoît Tornare, Mathieu Fehlmann et Pascal Repond
- Conseil communal : Gonzague Charrière - Syndic, Bernard Rime - Vice-Syndic, David Bugnard, Anne-Blanche Dias (Excusée), Maverik Frossard, Sophie Moret, Pascal Niquille, Gabriella Richoz et Nicolas Remy
- Secrétaire et rédaction du PV : Alain Wirz

Alexandre Charrière : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, Mesdames et Messieurs mes collègues Conseillères et Conseillers Généraux, Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale, Mesdames, Messieurs, les représentantes et représentants de la presse régionale, Cher Public, j'ai le plaisir de vous saluer ce soir et d'ouvrir cette séance dite extraordinaire du Conseil général.

Je salue particulièrement notre nouveau collègue Monsieur Jean-Marie Samyn qui a repris la place de Conseiller Général laissée vacante par Bruno Clément.

Bienvenue à toi Jean-Marie, si tu veux te présenter en quelques mots, je te cède la parole.

Jean-Marie Samyn : Merci beaucoup. Bonsoir tout le monde. Je suis arrivé à Charmey il y a 8 ans, cela fait quelques années et je commence à connaître pas mal de personnes ici. Avant, j'ai travaillé presque toute ma carrière à l'étranger et quand je suis arrivé à Charmey, je venais d'une affectation de 4 ans en Afrique de l'Ouest. Je suis de formation ingénieur agronome des eaux et forêts et j'ai travaillé presque tout le temps dans le domaine de l'agriculture, du développement durable et de la protection des forêts. Depuis que je suis à Charmey, je me suis beaucoup investi dans les activités locales, parce que ma vie à l'étranger, pendant pratiquement 30 ans, m'a appris que si nous souhaitons nous intégrer dans l'endroit où nous vivons, c'est à soi-même de faire la démarche, d'aller vers les autres et de participer aux activités qui sont proposées au niveau local. D'où mon application il y a quelques années dans le lancement de la Coopérative Epivrac et le jardin communautaire. Je fais également partie du Club Cyclo-Sportif Gentlemen la Gruyère dont il y a quelques représentants ici. Cela m'a permis de comprendre comment fonctionne la Commune et je suis heureux, même si c'est un peu un hasard que je sois au Conseil général maintenant, de pouvoir contribuer et de travailler avec cette assemblée. Merci beaucoup.

Alexandre Charrière : Merci Jean-Marie. J'ai le devoir d'excuser Camille Nussbaumer qui a un empêchement pour des raisons familiale.

Vous avez été convoqués par un courrier daté du 22 août 2024 puis par une publication dans l'Echo Val-de-Charmey ainsi que par une publication dans la feuille officielle du Canton de Fribourg le 30 août 2024 et un affichage au pilier public. Les délais et la forme étant respectés, nous pouvons confirmer la validité de la séance.

Je vous rappelle aussi qu'à des fins rédactionnelles la séance est enregistrée. Aussi pour vos interventions, vous voudrez bien prendre le micro et vous annoncer en début de prise de parole.

Au lendemain d'un week-end de Désalpe vous excuserez ma voie qui a quelque peu souffert de l'humidité de samedi. Tout de même, une certaine fierté de voir que malgré la météo pluvieuse nous sommes les hôtes d'autant d'amoureux de nos traditions. Je salue le travail réalisé par les organisateurs et l'ensemble des acteurs. J'estime que ce type de manifestation doit être soutenue par l'implication de chacune et chacun d'entre nous afin que notre Commune puisse continuer de porter ce lien entre les traditions et le tourisme.

Dans le chapitre des festivités, je voulais aussi remercier le Conseil communal et l'équipe qui a organisé les festivités du 10ème anniversaire de notre jeune Commune. La fête était belle et l'œuvre réalisée pour l'occasion est superbe. Merci aux initiants, aux artistes et aux organisateurs.

Avant de clore cette introduction, je passe la parole à Monsieur Alain Wirz pour procéder à l'appel.

Alain Wirz : Bonsoir à toutes et à tous, je vais procéder à l'appel et je vous prie de vous manifester lorsque vous entendrez votre nom.

Membres présents : 29

Membres excusés : 1

La majorité est fixée à 15.

Alexandre Charrière : Merci Alain. Maintenant je donne la parole à notre Syndic, Monsieur Gonzague Charrière, qui souhaite nous adresser quelques mots.

Gonzague Charrière : Monsieur le Président, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, Chers membres de l'Administration, j'ai le plaisir de vous adresser les salutations du Conseil communal à l'occasion du Conseil général de ce 30 septembre. Je vous prie d'excuser l'absence de Madame Anne-Blanche Dias, qui elle aussi est absente pour des raisons familiales. Cette séance permettra aujourd'hui de débattre sur différents dossiers de la Commune et surtout dans un programme un peu moins chargé, ce qui je l'espère, favorisera des échanges fructueux et allégera bien évidemment la séance du mois de décembre. C'est une excellente initiative de pouvoir se rencontrer une fois supplémentaire afin de pouvoir traiter les affaires communales. Je vous souhaite de fructueux débats.

Alexandre Charrière : Merci Gonzague. Je précise aux scrutateurs la répartition suivante : Pascal Repond prendra la table du Bureau et la première ligne des tables, Mathieu Fehlmann pour la 2ème ligne et Benoît Tornare la 3ème ligne de tables.

2 Approbation de l'ordre du jour

Alexandre Charrière : Le point 1 étant terminé, nous passons au point 2. Le Conseil communal et le Bureau se sont réunis le 22 août dernier pour préparer le tractanda qui vous a été soumis. Vous pouvez le lire sur l'écran devant vous. Y a-t-il des remarques à son sujet ?

Si ce n'est pas le cas, ceux et celles qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté, merci de le faire par main levée.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.



3 Approbation du PV de la séance du CG du 27 mai 2024

Alexandre Charrière : Nous passons au prochain point. Le procès-verbal de notre dernière séance a été publié dans l'Echo du 31 juillet 2024 et il vous est disponible sur la plateforme WeDo. Est-ce qu'il y a des remarques quant à son contenu ?

Si tel n'est pas le cas, merci de l'approuver par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.



Alexandre Charrière : Je remercie Alain pour sa rédaction.

4 Crédit d'investissement de CHF 280'000.00 pour le dossier d'adaptation du Plan d'aménagement local (PAL)

4.1 Présentation par le Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous allons traiter maintenant le point 4 concernant le crédit d'investissement de CHF 280'000.00 pour le dossier d'adaptation du Plan d'aménagement local (PAL). Je cède la parole à Monsieur Nicolas Remy pour sa présentation.

Nicolas Remy : Bonsoir à toutes et à tous. Le plan d'aménagement local (PAL) de la Commune Val-de-Charmey a été révisé à la suite de la fusion des Communes de Cerniat et de Charmey en 2014. Le dossier du PAL est adopté en 2018 par le Conseil communal et transmis à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) pour son approbation. En janvier 2024, cette instance approuve ladite révision du PAL moyennant la réalisation d'un dossier d'adaptation. Ce dernier est l'objet de la présente demande de crédit d'investissement. Le PAL est un outil de planification essentiel pour le développement du territoire communal, identifiant les enjeux et défis auxquels la Commune doit répondre.

Il se compose de plans et d'un règlement réparti en trois dossiers :

- le dossier directeur, qui définit les visions stratégiques pour les 15 à 20 prochaines années ;
- le dossier d'affectation général, qui définit les prescriptions légales visant à concrétiser les visions stratégiques ;
- le dossier du secteur touristique, qui précise les prescriptions légales du dossier d'affectation général pour le secteur des remontées mécaniques et ses activités connexes.

Dans le cas présent, il s'agit de traiter dans un premier temps les deux premiers points précités sous forme d'un dossier d'adaptation aux conditions d'approbation de la DIME. Le dernier point fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire, la DIME n'ayant pas encore terminé sa procédure d'approbation en raison des recours de l'ATE et ProNatura.

Le projet met en avant la nécessité de préserver et de développer les zones d'activités de la Commune, notamment le hameau de la Tzintre et le secteur de Riau de la Maula. Il inclut également les aspects du patrimoine bâti et non-bâti ainsi que des thèmes portant sur la nature et le paysage. Les règles de la densification (indice de construction), de la mobilité, de l'énergie et de l'environnement.

Le calendrier prévisionnel prévoit une durée de 6 à 8 mois pour la réalisation des travaux. Le coût total du projet est budgété à CHF280'000.00, financé par les liquidités courantes de la commune. Amortissement de 10% soit CHF28'000.00 dès 2026.

Le Conseil communal propose d'octroyer un crédit d'investissement pour l'adaptation des conditions d'approbation de la révision général du PAL. Merci pour votre écoute.

Alexandre Charrière : Merci Nicolas. Nous allons maintenant connaître le préavis de la Commission financière.

4.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

Les divers documents en rapport avec les thèmes pour lesquels un préavis de la Commission financière est requis ce soir ont été remis par courriels aux membres de la Commission Financière et présentés à celle-ci par Madame Sophie Moret, Conseillère communale en charge des finances et Monsieur Alain Wirz, Administrateur communal, lors d'une séance qui s'est tenue le 10 septembre dernier.

A la suite de cette séance, la Commission financière a adopté ses préavis destinés au Conseil général (CG) par échanges de courriels. S'agissant des montants soumis au vote ce soir, ceux-ci sont basés sur des devis issus d'appels d'offres sur invitation, conforme aux marchés publics, ainsi que sur une estimation approfondie de la part du service technique communal pour certains coûts en lien avec la révision du Plan d'aménagement local.

Par rapport au crédit d'investissement de CHF280'000.00 pour le dossier d'adaptation du Plan d'aménagement local (PAL), les travaux à mener pour aboutir à la validation définitive de la révision du PAL devraient s'étendre sur une durée d'environ une année. Ainsi, octobre 2025 verrait l'épilogue d'un dossier qui a été transmis aux instances cantonales en 2018 déjà.

Pour y parvenir, une série d'adaptations, plutôt à caractère de mise à jour générale, doit être réalisée. Les éléments à revoir, sont notamment :

- la justification des zones et leurs dimensionnements ;
- l'intégration des études du patrimoine, de la biodiversité et des dangers naturels ;
- la coordination des études de mobilité avec celles de l'environnement et des énergies ;
- la suppression de zones mixtes injustifiées ;
- l'intégration de l'espace réservé aux eaux ;
- l'adaptation du Règlement communal d'urbanisme au droit supérieur.

Ces travaux complémentaires, auxquels participeront le service technique communal, l'Exécutif et la Commission d'aménagement du Conseil général, seront pilotés par l'urbaniste désigné qui coordonnera l'intervention de tous les spécialistes. Devisés à CHF280'000.00, ils seront financés par les liquidités à disposition, sans recours à l'emprunt. L'impact sur les comptes annuels sera de CHF 28'000.00 par année, soit une charge d'amortissement de 10%.

A noter qu'un crédit complémentaire sera demandé lors d'une prochaine séance du Conseil général afin de permettre le traitement de la partie « secteur touristique » du PAL, qui ne pourra commencer qu'une fois terminée la procédure d'approbation actuellement menée par la DIME.

S'agissant de ce qui devrait être l'ultime étape d'un dossier en suspens depuis de longues années, et dont le dénouement est attendu avec impatience par tous les acteurs tributaires de l'aménagement du territoire, la Commission financière s'empresse de donner son préavis favorable et invite le Conseil général à accepter cet investissement tel que présenté.

4.3 Vote final

Alexandre Charrière : Merci Cédric pour ce préavis précis et détaillé. Nous passons maintenant aux éventuelles questions ou besoins de précisions par rapport à cet objet. Y-a-t'il des questions ?

Didier Ruffieux : Le Groupe Centre est d'accord avec le crédit d'investissement de CHF 280'000.00 pour le dossier d'adaptation du PAL. Par contre, le Groupe du Centre souhaite connaître le plus rapidement possible l'échéancier pour le secteur touristique et le montant qu'il faudra prévoir pour le traiter. Le Groupe tient également à préciser que la Commission d'aménagement n'a pas encore rencontré l'urbaniste mandaté. Nous demandons qu'une séance soit organisée au plus tôt afin d'être mis au courant du travail à effectuer, des documents à préparer et de connaître le positionnement de la Commission sur les chapitres du PAL. Merci.

Alexandre Charrière : Merci Didier. Est-ce qu'au niveau du Conseil communal vous avez des précisions à donner ?

Gonzague Charrière : Merci Didier pour la question. En lien avec le PAL de Vounetz, du moment que le Canton ne nous a pas encore donné le droit d'être entendu et que nous n'avons pas reçu d'informations concernant ce sujet-là, nous ne pouvons rien planifier du tout. Il faut espérer que cela ne prenne pas la

même temporalité que pour le dépôt du PAL, puisque comme il a été énoncé, le PAL a été déposé en 2018 et que le droit d'être entendu par la Commune a été donné en 2023. Nous osons espérer que cela ne prendra pas si longtemps pour le PAL de Vounetz. Comme nous l'avons dit, il y a des oppositions et des discussions avec des organisations sur le PAL touristique. De ce fait, nous ne pouvons pas donner d'informations à ce niveau-là. Dès que nous aurons reçu le droit d'être entendu, nous pourrions nous atteler à sa planification. Évidemment, nous ne pouvons pas organiser de séances avant que le crédit soit accepté. Maintenant, nous espérons que si c'est fait ce soir, la Commission d'aménagement du Conseil général sera partie prenante pour les réflexions à ce sujet.

Alexandre Charrière : Merci Gonzague. Y-a-t'il d'autres questions ?

Cela ne semble pas être le cas. Toutes les personnes qui acceptent ce crédit de CHF 280'000.00 pour l'adaptation du Plan d'aménagement local (PAL) sont priées de la faire par main levée.

Le crédit d'investissement de CHF 280'000.00 est accepté à l'unanimité.



5 Crédit d'investissement de CHF 205'000.00 pour l'acquisition de véhicules édilitaires

5.1 Présentation par le Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous traitons maintenant le point 5 concernant le crédit d'investissement de CHF 205'000.00 pour l'acquisition de véhicules édilitaires. Merci à Monsieur David Bugnard de venir nous présenter cet objet.

David Bugnard : Bonsoir à toutes et à tous. Le Conseil communal vous soumet une demande de crédit d'investissement pour l'acquisition d'un tracteur et d'un chariot télescopique pour l'édilité.

L'achat de ces 2 véhicules permet de remplacer 3 véhicules hors d'usage. Il s'agit d'un élévateur, du bobCats de la déchèterie et du Bucher Ladog (Pony). Le Pony a été acquis en 2013, il nécessite des réparations importants et coûteuses pour qu'il puisse être présenté à l'expertise. Pour son remplacement, nous avons opté pour un tracteur, un modèle supérieur à l'Iseki TH5420 voté l'année dernière. Nous avons également opté pour les accessoires suivants : lame à neige, citerne-saleuse de 600 litres et une citerne à eau.

Le second véhicule que nous souhaiterions acquérir est un chariot télescopique équipé d'une fourche réglable, d'un godet à dents et d'un godet avec abattant. Ce véhicule remplacerait 2 véhicules actuellement utilisés et qui sont en fin de vie. Il s'agit d'un chariot élévateur acquis en 2003 et d'un bobCats. Ces 2 véhicules sont hors-service.

En vous proposant l'acquisition de ces 2 véhicules, nous optons pour une solution polyvalente. Le chariot télescopique permet la manutention des palettes ainsi que le matériel à ranger en hauteur dans les locaux communaux. Il permet également lors du déneigement d'évacuer les tas de neige dans le village ainsi que différents travaux à la déchetterie. Le tracteur reste un véhicule polyvalent que ce soit pour divers déplacements, tracteur, déneiger, saler, etc.

Le coût d'investissement est de CHF 205'000.00 réparti ainsi : CHF 100'000.00 pour le chariot télescopique avec les accessoires et CHF 105'000.00 pour le tracteur et les accessoires. Cette dépense sera financée par les liquidités courantes de la Commune. Les charges financières totales sont de CHF 20'500.00, soit 10% d'amortissement selon les directives MCH2. Ce montant grèvera le compte de fonctionnement dès l'année 2026. Merci pour votre écoute.

Alexandre Charrière : Merci David pour cette présentation. Je demande maintenant à Monsieur Cédric Yerly de nous présenter le préavis de la Commission financière.

5.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly : Le crédit à voter porte sur deux véhicules polyvalents, équipés de divers accessoires, à savoir :

- un chariot télescopique pour le transport et le lavage ;
- un tracteur pour le déneigement et l'arrosage.

Ces deux véhicules viennent renouveler la flotte existante. Par ces acquisitions à neuf, de lourdes charges de réparation et d'entretien sur des véhicules ayant fait leur temps pourront ainsi être économisées. Grâce à leur polyvalence, de nouvelles tâches pourront être effectuées avec ces derniers, réduisant ainsi certains coûts de sous-traitance.

A la lumière de ces informations, la Commission financière préavis favorablement l'achat de ces deux véhicules qui se fera par fonds propres, sans recours à l'emprunt et qui sera amorti en dix ans à raison de CHF 20'500.00 par année. Par conséquent, elle invite le Conseil général à accepter ce double investissement tel que présenté.

5.3 Vote final

Alexandre Charrière : Merci Cédric pour ce préavis. Nous passons maintenant aux éventuelles questions ou besoins de précisions par rapport à cet objet. Y a-t-il des questions ?

Pascal Repond : En sachant que le Pony a été accidenté, en tout cas à plusieurs reprises, cela a engendré des frais trop conséquents. Comment les deux véhicules seront assurés par la suite pour éviter des frais d'entretiens conséquents ou liés aux accidents éventuels à venir. Est-ce qu'il y a une casco complète, comment les véhicules communaux sont assurés ?

David Bugnard : Les véhicules étant neufs, ils auront une casco complète. Il faudra que je me renseigne pour les autres.

Pascal Repond : Merci.

Benoit Broch : Mes questions concernent le tracteur qui viendra remplacer le Bucher Ladog. Le Ladog sert surtout l'été aux arrosages et l'hiver au déneigement des trottoirs. En regardant les données techniques du tracteur qui a été choisi, il me semble qu'il mesure 1,80 mètres de large, voir un peu plus suivant les pneus, et il a une lame qui mesure de 1,40 à 2,40 mètres de large. En tout cas, de ce que j'ai pu voir, le Ladog déneigeait les trottoirs ce qui fait plutôt un tracteur Iseki mais quand nous parlons d'un remplacement, avec 50 cc et une lame de 2,40 mètres sur un trottoir au milieu du village, il ne va pas faire le même travail que le Ladog prévu d'être changé. Je me dis que si nous aimerions qu'il fasse le même travail que le Ladog avant, il sera peut-être un peu gros. Nous parlons également de l'interchangeabilité dans les ouvrages, pour le chariot télescopique il n'y a pas de lame prévue pour la neige ?

David Bugnard : Non.

Benoit Broch : Il y a moins de détails sur le chariot télescopique. Si c'est pour remplacer l'élévateur ou le bobCats, je comprends son utilité pour pousser les branches mais j'aimerais juste savoir quel modèle va être pris car il ne devrait pas faire une grande quantité d'heures. Il serait judicieux de se poser la question si nous ne trouvons pas une bonne occasion ou un modèle de démonstration qui a 1 an ou 2 ans avec une dizaine ou centaine d'heures et dont le prix serait plus intéressant ? En comparaison à l'élévateur qui a 20 ans, je ne suis pas sûr que cela vaille la peine d'acheter un véhicule neuf. Je demande aussi si c'est possible d'avoir en fichier annexé le renouvellement du parc automobiles. Je pense qu'il serait bien si nous avons un échéancier sur les prochaines années pour le renouvellement des différents engins.

David Bugnard : Pour le fichier que tu demandes, nous en avons un mais pour l'instant nous faisons un peu dans l'urgence parce que nous n'avons pas pu anticiper les remplacements. En lien avec le tracteur, nous avons discuté avec le service de l'édilité et allons déneiger les trottoirs avec le plus petit véhicule, celui que le Conseil général a voté l'année passée. Le tracteur demandé aujourd'hui servira aux travaux plus conséquents de déneigement et surtout de salage. Ce qui est des dimensions, il convient aux travaux que nous allons faire. Nous parlons de remplacement mais il va être interchangeable avec l'autre véhicule. Ce n'est pas forcément du un pour un. Nous réussissons à utiliser les deux véhicules que nous allons acquérir. Pour le chariot télescopique, nous n'avons pas étudié la possibilité d'acheter un véhicule d'occasion, c'est vrai. Cependant, comme tu le dis, pour les tas de branches, nous sous-traitons actuellement ce travail, mais ce sont des travaux que nous allons pouvoir faire nous-mêmes en ayant un véhicule comme celui-ci.

Alexandre Charrière : Je vous remercie pour ces explications. Le sujet est relativement technique et certainement que le Conseil communal a évalué au mieux le système. Finalement la question du jour est de savoir si nous acceptons ce crédit. Si le Conseil communal peut optimiser ses recherches, trouver une occasion et de nous rendre une partie du montant, personne ne sera fâché mais je pense que cela est de votre cuisine. Y-a-t'il d'autres questions par rapport à ce crédit ?

Cela ne semble pas être le cas. Toutes les personnes qui acceptent ce crédit de CHF 205'000.00 sont priées de le faire par main levée.

Le crédit d'investissement de CHF 205'000.00 est accepté par 28 oui et 1 abstention.



6 Information par la Commission CSL sur l'étude réalisée

Alexandre Charrière : Passons maintenant au point 6 concernant l'étude réalisée par la Commission CSL. Je demande à Monsieur Mathieu Fehlmann de venir nous exposer le résultat du grand travail fourni.

Mathieu Fehlmann : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues, nous allons pouvoir effectivement vous présenter cette étude que nous avons faite au sein de notre Commission sur le Centre de Sports et Loisirs (CSL). L'objectif de cette étude était de faire une photo actuelle de comment est le CSL. Pour rappel, la Commission était composée ainsi :

- Président : Mathieu Fehlmann (PLR)
- Secrétaire : Annick Remy-Ruffieux (Le Centre)
- Sous-commission Finance & Gestion (CFG) : Valérie Demierre (Une pour tous) et Pierre Perritaz (PLR)
- Sous-commission Bâtiment, Enveloppe & Structure (CBES) : Alexandre Charrière (Le Centre), Bruno Clément (Groupe Citoyens) et Nicolas Guillet (Groupe Citoyens)
- Sous-commission Vision & Etude de marché (CVEM) : Mathieu Fehlmann (PLR) et Annick Remy-Ruffieux (Le Centre)

Vous voyez ici que tous les partis ont été représentés dans ces sous-commissions, ce qui nous semblait très important. Quelques informations générales sur ce rapport que nous avons rendu. Nous l'avons remis en mai 2024 au Conseil communal. Ce n'est pas que nous avons trainé pour le faire mais il faut aussi se rendre compte que le rapport de gestion 2022 nous a été remis, comme à vous, en juin 2023, puisque les comptes du CSL font partie des comptes communaux.

C'était important pour nous d'avoir les comptes 2022, parce qu'il fallait pouvoir travailler sur au moins deux années comparables et donc c'était l'année 2019 et l'année 2022. Faute au COVID, l'année 2020 et 2021 n'étaient pas représentatives. C'était obligatoire pour nous d'avoir les comptes 2022. Il nous a ensuite fallu quelques mois pour rédiger ce rapport de 79 pages, ce qui est assez conséquent.

Il y a eu beaucoup de changements dans les membres du Conseil communal, c'est un fait. Les bâtiments ont changé de Conseiller et les responsabilités au niveau du CSL aussi. Il y a eu également des changements au niveau de l'Administration, comme vous le savez. Ce qui a fait que parfois les retours à nos questions étaient un peu plus longs parce que soit la personne n'était plus là soit les nouvelles personnes ont dû aller chercher les réponses. C'est aussi un fait important.

Je me permets de le rappeler, ce rapport n'était pas un audit mais bien une photo de la situation actuelle donc nous n'avons pas empêché les personnes de travailler et nous n'avons pas fait de la même façon qu'un audit, c'est-à-dire d'aller chercher chaque élément pour voir ce qu'il coûtait. Ce n'était pas dans nos moyens. Autre chose qui est importante pour nous de vous rappeler, nous n'avons pas eu de moyens financiers. Ce n'était pas possible d'arriver avec des propositions d'aménagement ou d'études de faisabilité. Nous avons consulté des architectes et autres prestataires qui puissent nous présenter un projet mais à chaque fois le coût s'élevait entre CHF 30'000.00 et CHF 40'000.00.

Ce rapport traite plusieurs éléments. Tout d'abord, une analyse du marché, une analyse de la gouvernance, une analyse financière et une analyse des bâtiments.

Pour l'analyse du marché, en faisant une étude sur le CSL, nous nous sommes rendu compte que c'est un produit qui répond à plusieurs types de "clientèles". Ce même produit a plusieurs infrastructures. Nous

avons essayé de garder ce même ordre quand nous avons analysé les choses que ce soit le bâtiment ou la clientèle. La piscine, la piscine extérieure et la pelouse, la halle de gym, le fitness, les terrains de tennis, le terrain multisport, les terrains de football et ses vestiaires, le minigolf, la buvette de la piscine, la place de pique-nique du tennis, les activités diverses, la piste d'athlétisme et de pétanque. Nous avons analysé ces éléments et avons trouvé qu'il y avait plusieurs clientèles. Il y a la clientèle privée, les clubs sportifs, les sociétés privées, les écoles, les colonies et évidemment le tourisme. Nous avons établi un benchmark, dont je ne vais pas forcément parler mais vous le verrez dans le rapport ou dans le résumé du rapport. Nous sommes allés voir d'autres piscines comme à Marly et d'autres infrastructures qui pouvaient ressembler aux nôtres pour savoir comment ils font. Il y a beaucoup d'éléments où nous devons répondre à des questions. Par exemple, à Marly et à Romont, ils ont fait des piscines avec un programme cantonal mais qui demande des éléments très précis tels qu'un bassin de 25 mètres, un bassin avec plongeur et un bassin avec un sol qui se remonte. Ça a été très intéressant pour nous d'aller voir ces infrastructures et d'obtenir ces informations, ce qui nous a permis de nous rendre compte que malgré la possibilité de perception de subventions, ce sont des prérequis quasiment impossibles pour notre infrastructure car il faudrait revoir pour ainsi dire toute la zone.

La clientèle privée et touristique a été regroupée, elles sont pour nous indispensables. Cependant, il est absolument nécessaire de mieux vendre le CSL et ses infrastructures en général. Nous l'avons vu, c'est difficile de réserver une heure de tennis dans ce Centre de Sports. Si vous voulez vous dire : "A quelle heure est ouverte la piscine ? Quand est-ce que je peux y aller avec la famille ?", nous ne trouvons pas ces informations que ce soit sur les réseaux sociaux ou sur internet. C'est vraiment quelque chose qui est compliqué à aller voir parce que finalement le Centre de Sport passe directement sur le site de la Gruyère Tourisme. Pour ce point, nous pensons qu'il est indispensable d'avoir un meilleur positionnement.

La clientèle école, c'est la clientèle scolaire, elle est également primordiale. Bien qu'un centre sportif va être créé à La Tour-de-Trême, comme vous le savez, il sera régional et il aura effectivement un bassin. Nous avons également questionné le Président de l'AISG et le Secrétaire régional du Service des sports et il en ressort que la loi scolaire demande des heures de natation et, au jour d'aujourd'hui, le Canton n'arrive pas à répondre à cela. Ce n'est pas parce que ce bassin va être construit que le nôtre ne sera plus utilisé pour les écoles. Par contre, nous devons être proactifs et aller voir les communes pour leur dire que nous pouvons offrir des heures de natation à Charmey. Nous avons également vu qu'à la halle de gym, les infrastructures sont plus qu'insuffisantes en fonction des besoins scolaires. Nous allons agrandir notre école donc notre halle de gym ne permet plus de répondre aux besoins scolaires et donc aux heures pour les élèves.

Pour la clientèle clubs sportifs, c'est la gym, c'est le foot, c'est le tennis, c'est l'âme de notre village. C'est très important parce que c'est aussi grâce à ces clubs qu'un village vit et peut proposer des activités à ces citoyens. Une collaboration est nécessaire avec ces clubs qui sont un élément vital. Il y a des améliorations à faire sur les conventions actuelles car elles partent dans tous les sens soit parce qu'elles ont été faites à une telle époque et d'autres 5 ans après et 10 après. Je pense que nous pouvons mettre tout cela à jour et faire de manière égale pour tout le monde.

La clientèle sociétés privées, c'est surtout les écoles de natation privées. Là quel que soit le chemin que nous prenons, nous sommes forcés de constater que le ratio entre l'utilisation des bassins et le rendement pour le CSL est insuffisant. Il y a aussi certainement des aspects à revoir avec eux.

Pour la clientèle colonies, elle est trop peu exploitée. C'est-à-dire, nous ne vendons pas le CSL, nous n'essayons pas non plus de rentabiliser les infrastructures scolaires que nous avons. Les colonies viennent plutôt pendant les vacances et nous pourrions utiliser ces infrastructures pendant les vacances. Comme cela se fait dans d'autres stations touristiques et peut-être réfléchir à vendre cette destination avec le CSL.

Nous avons alors émis à chaque fois quelques recommandations, ce ne sont pas des obligations. Comme par exemple, analyser la possibilité de réaliser une salle de gym double, je dis bien que ce sont des besoins que nous avons mais je ne dis pas qu'il faut le faire. C'est vraiment d'analyser cette possibilité par rapport à la société de gym qui, je crois, est très active et finalement utilise bien les heures auxquelles elle a le droit. Le deuxième point est d'améliorer la visibilité du CSL pour mieux le vendre, en distinguant les types de clientèle, de réaliser des conventions avec les écoles à long terme. Ensuite, il convient de collaborer avec les clubs sportifs en renvoyant les conventions et les distributions des missions, de voir si

un rapatriement des écoles privées sous la houlette du CSL est possible, d'étudier les types de clientèle et les offres à proposer et d'étudier la rénovation du terrain multisport pour que nous puissions l'utiliser aussi pour le scolaire, pour faire de la gymnastique à l'extérieur mais aussi pour le tourisme. Nous voyons beaucoup de « Boxup », c'est une caisse qu'avec votre téléphone vous pouvez scanner et ouvrir une porte. Dedans vous avez une raquette de tennis ou un ballon que vous pouvez utiliser moyennant quelques frais. Et, en plus, essayer de vendre le CSL aux colonies en vendant cette destination.

L'une des principales problématiques qui est apparue durant cette étude concerne la gouvernance du CSL dans sa globalité. Cela s'explique assez facilement parce que j'ai énuméré 12 infrastructures et activités qui sont complètement diverses et des clientèles complètement diverses. Ceci est déjà un élément très compliqué pour un seul centre. Et, en plus de ça, la gouvernance est sous 3 Conseillers communaux différents : Un pour les finances, un autre pour le fonctionnement et un troisième pour le bâtiment. C'est une règle simple et que nous appliquons sur n'importe quelle entreprise, d'avoir plusieurs chefs ce n'est jamais bon. Il faut un seul chef pour pouvoir avancer et c'est une grosse problématique pour nous.

Notre proposition serait de mettre à disposition du Conseil communal un comité directeur (CODIR). Ce CODIR serait un comité directeur qui gérerait ce Centre de sports. Nous externaliserons, sous la houlette du Conseil communal, à des forces qui prendraient le temps et qui pourraient décharger le Conseil communal de cette activité-là. Cela permet d'avoir une vision extérieure et de pouvoir faire avancer en faisant des propositions dynamiques et sortir le CSL de sa situation. Ce CODIR aurait pour but d'améliorer la gouvernance du CSL, de faire des propositions d'amélioration à court et moyen terme et d'établir une vision à long terme avec des propositions d'investissements et d'aménagement pour notre futur CSL. Mais en aucun cas, il ne pourra décider d'investissement sans en faire la proposition au Conseil Communal, et bien entendu au Conseil Général qui les validera ou non. Ce sera une force de propositions qui prendra le temps et les moyens pour aller chercher les solutions et propositions.

Pour nous il est aussi important de vous faire remarquer que le CSL est une des charges communales les plus importantes. Nous parlons beaucoup de charges liées quand nous parlons des CO ou des collèges. Ce sont des choses qui coûtent à nos Communes où nous avons finalement les mains liées et ne pouvons rien faire. Le CSL est quelque chose qui nous coûte mais qui est sur notre Commune et pour lequel nous devons trouver des solutions. C'est quelque chose où nous pouvons travailler dessus et avons tous les moyens pour le faire. Et pour nous, d'avoir des forces externes qui arrivent avec des propositions, c'est indispensable.

Au niveau de l'analyse financière, nous avons rencontré quelques difficultés dues à la pluralité des personnes de contact. A l'administration, il n'y a pas tout le monde qui a les réponses donc une fois c'était une personne et une autre fois c'était une autre. C'est sans critique, c'est simplement dû au changement de personnel et à la complexité de la chose. Nous avons eu aussi la nouvelle analyse comptable qui a été faite pour les communes (MCH2). Donc cela se complexifie. Comme je vous l'ai dit aussi, il nous fallait un exercice comptable pour faire notre comparaison et nous avons dû faire avec les exercices comptables de 2019 et 2022.

A noter que l'organisation comptable du CSL ne permet que difficilement d'établir des résultats détaillés par secteur d'activité, si ce n'est pour la piscine du fait de l'engagement financier de l'Association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG).

Nous aimerions aussi préciser que ce rapport était une étude des finances mais ce n'était pas un contrôle des comptes, puisque les comptes du CSL font partie des comptes de la Commune et que ces comptes sont révisés. Nous n'avons pas les compétences pour le faire et d'autant plus que l'AISG elle-même est aussi révisée.

Les quelques recommandations que nous pouvons sortir de cette analyse financière sont de préciser la gouvernance sur le plan financier, avoir un meilleur plan comptable, essayer de vérifier les clés de répartition, notamment à propos de la buvette mais aussi du minigolf, de la piscine, du tennis et finalement d'où viennent les recettes et aussi les charges. Ce serait important de pouvoir mieux analyser et de ce fait mettre en place ce que nous appelons une comptabilité analytique. Nous recommandons également d'essayer d'améliorer certains ratios comme certaines charges et certains produits. Nous avons aussi constaté que par rapport à d'autres infrastructures, nous avons des ratios qui ne sont pas exceptionnels et que nous devons améliorer.

Pour l'analyse des bâtiments, quand nous parlons de bâtiments il s'agit des infrastructures comme le terrain de foot, le terrain extérieur de la piscine, la piscine extérieure, le terrain de jeu où il y avait l'athlétisme mais qui a les terrains de pétanque aujourd'hui. Pour l'état des bâtiments, nous avons mis tout simplement des couleurs. Le rouge indique un état critique/compliqué, le vert indique un état sain et l'orange qui indique un état moyen et pour lequel il faudra bientôt investir.

Le bâtiment principal ne respecte pas les normes actuelles, il a besoin d'entretien, tant sur le bien-fonds que sur le concept énergétique. Le terrain extérieur est le terrain de la piscine, nous voyons qu'il est entretenu et en bon état. La piscine extérieure n'est plus aux normes, raison pour laquelle elle n'a pas pu être exploitée cet été. Le terrain de foot et le matériel (local) de foot sont en bon état. La buvette a reçu un coup de peinture ce printemps et elle a été améliorée, mais là aussi en terme d'énergie il y a beaucoup à faire. C'est la même chose pour les vestiaires et le local technique. Le terrain de jeu, ce n'est pas la place multisports, c'est là où nous parlions de l'athlétisme. Un entretien serait nécessaire pour les pistes d'athlétisme. Les pistes de pétanque sont toutes neuves. Les terrains de tennis c'est de l'orange foncé, tout près du rouge, car ces terrains deviennent difficilement praticables. Le terrain multisports est plus que dangereux, je pense qu'il faudrait mettre des grandes barrières dessus pour que plus personne ne puisse l'utiliser avant qu'il y ait un accident. Les gradins couverts sont dans la même situation. Le bâtiment de rangement et le minigolf sont des infrastructures qui sont bien entretenues.

En résumé, nous trouvons que la tâche principale serait la mise en place du CODIR pour pouvoir avancer et faire des propositions au Conseil communal et au Conseil général. Le Conseil communal devra fixer les missions du CODIR pour dire ce qu'il attend de ce comité à long terme.

Cependant, à court terme, le CODIR, qui devrait être mis en place assez rapidement, pourra agir très vite sur les points que nous avons énumérés. C'est-à-dire, de revoir le plan comptable et faire une comptabilité analytique, réaliser des conventions avec les établissements scolaires, revoir l'image du CSL et son marketing, revoir toutes les conventions du CSL, voir si un rapatriement des écoles privées sous la houlette du CSL serait possible, étudier les types de clientèle et les offres à proposer, étudier la rénovation du terrain multisport et notamment l'ajout de « Boxup » et vendre le CSL aux colonies. J'en ai terminé pour notre présentation. Je passe la parole à notre Président pour la suite. Merci.

Alexandre Charrière : Merci Mathieu pour ces explications. Comme vous l'avez certainement aperçu, il y a eu beaucoup de recherches qui ont été faites et c'est beaucoup de travail. Nous sommes contents aujourd'hui de pouvoir remettre ce rapport. Je propose de passer la parole à Monsieur Gonzague Charrière qui veut peut-être nous rapporter l'analyse du Conseil communal.

Gonzague Charrière : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord je tiens à remercier chaleureusement au nom du Conseil communal la Commission qui a effectué une excellente photographie du CSL et a émis toute une série de propositions très intéressantes. Le Conseil communal a travaillé main dans la main avec cette Commission pour ensuite voir de quelle manière nous pourrions donner vie à ce magnifique document. C'est vrai, nous avons pu constater que c'est un immense bateau. Le Conseil communal estime aussi que le CSL est absolument essentiel pour notre population, pour nos enfants, pour les personnes qui l'utilisent, pour les sociétés locales et évidemment aussi pour nos hôtes. De mon point de vue et de ce qui ressort de cette analyse, deux problèmes se posent : le premier est la rentabilité, ce sont des prestations qui coûtent cher et nous avons la chance que la moitié du déficit soit repris par la région. Le deuxième problème se sont les investissements futurs. Vous le savez, ce bâtiment a plus de 50 ans et donc, nous avons énuméré les difficultés que nous y rencontrons aujourd'hui. A court terme, il est important de s'occuper de la rentabilité, de retravailler le management, de travailler sur la visibilité peut-être à travers un site internet et surtout la valorisation, pour ce point c'est plutôt une question de marketing. A moyen et long terme, au niveau des investissements, nous devons définir une stratégie et une vision des priorités. Également, nous devons définir le rôle que le CSL doit jouer et quels sont les besoins auxquels il doit répondre. Beaucoup de questions et pour essayer d'y répondre nous avons, en collaboration avec la Commission, décidé d'établir un groupe de travail qui va réfléchir sur tous les aspects évoqués. Ce groupe de travail est actuellement en constitution. Il devra essayer de mettre en place une planification autant financière qu'au niveau de l'utilisation et de la vision du CSL pour permettre de pérenniser les installations qui sont, je le répète, essentielles. Le groupe de réflexion va se baser sur les aspects financiers, marketing, management et aussi sur les bâtiments, qui, en termes de rénovation, demanderont des sommes assez importantes. Des contacts ont été pris pour présider cette Commission

et pour la composer. Nous sommes quasiment sûrs que lors de notre prochain Conseil général, nous allons certainement pouvoir vous communiquer sa composition, et peut-être, une première idée sur la manière dont elle va travailler pour répondre à toutes ces interrogations posées par le rapport qui a été fait par la Commission du CSL. Merci.

Alexandre Charrière : Merci Gonzague cette position du Conseil communal. Nous pouvons maintenant ouvrir la discussion, est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce que vous avez vu ou entendu ?

Mathieu Fehlmann : Je souhaite préciser quelque chose. Le Syndic est certainement d'accord avec moi, le terme "groupe de travail" ne veut pas dire que le Conseil communal refasse tout le travail. L'idée c'est qu'il avance avec ce travail, qu'il prenne des décisions et qu'il nous fasse des propositions. Ce n'est pas pour tout recommencer. Suite à ce rapport, ce groupe a toute la base pour pouvoir avancer. Gonzague, es-tu d'accord ?

Gonzague Charrière : Absolument.

Alexandre Charrière : Merci. Je précise que le rôle de cette Commission était l'établissement de ce rapport, chose qui a été rendue. Maintenant, en accord avec le Conseil communal, nous allons participer aux séances du groupe de travail parce que nous avons tout le bagage historique. Ensuite, ce ne sera plus la Commission qui va s'en occuper et va se retirer de la suite du projet. Y-a-t'il des questions ?

Jean-Claude Kolly : Merci pour la présentation de ce magnifique travail et les compléments apportés par Gonzague. Ce rapport a l'air assez passionnant. J'aimerais bien pouvoir en lire une partie. Est-ce que vous avez prévu d'en distribuer, au moins un résumé, pour les Conseillers généraux ? Je pense que ce serait la meilleure solution pour que nous puissions comprendre les tenants et aboutissants de votre recherche.

Mathieu Fehlmann : Effectivement, nous avons remis ce rapport au Conseil communal mais c'est avec plaisir que nous allons préparer un résumé. Je pense également que c'est important que les Conseillers généraux puissent avoir ce document.

Alexandre Charrière : Merci. Y-a-t'il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

7 Réponse à la question de Eric Overney concernant la modification de l'article 20 alinéa e du règlement de police.

Alexandre Charrière : Nous allons traiter le point 7 concernant la réponse à la question de Eric Overney concernant la modification de l'article 20 alinéa e du règlement de police. Je cède la parole à Madame Gabriella Richoz, Conseillère communale.

Gabriella Richoz : Mesdames et Messieurs, bonsoir. En réponse à la question de Eric Overney concernant la modification de l'article 20 alinéa e du règlement de police, je tiens à vous informer que le Conseil communal est favorable à cette demande. À ce sujet, il est important de noter que le Conseil communal détient diverses modifications à apporter au règlement de police, qui date de 2017.

Actuellement, le Conseil communal travaille à la rédaction d'un nouveau règlement. Ce règlement devra d'abord être soumis au Service de l'Etat pour une première validation. Ensuite, il devra être adapté si nécessaire, puis validé par le Conseil communal. Une fois cette étape franchie, le règlement sera soumis au Conseil général pour approbation. Après cette validation, il sera mis en suspens pendant le délai référendaire avant d'être envoyé au Canton pour l'approbation finale. Nous espérons pouvoir proposer ce nouveau règlement au plus vite, il paraît qu'un délai jusqu'à décembre est un objectif très optimiste.

Alexandre Charrière : Merci Gabriella. Si je comprends juste, plutôt que modifier l'article 20 alinéa e du règlement, le Conseil communal a décidé de faire un "toiletage" complet du règlement.

Gabriella Richoz : Oui.

Alexandre Charrière : D'accord. Eric, est-ce que tu es satisfait de cette réponse ?

Eric Overney : Je remercie le Conseil communal pour cette réponse, et la deuxième partie de la question était un rappel dans l'Echo de Charmey de ces différents points et cela a été fait. Merci beaucoup.

Alexandre Charrière : Je remercie Eric et nous considérons la question comme liquidée.

8 Réponse à la question de Joëlle Livache concernant la visibilité touristique et des installations qui sont à la charge de la Commune.

Alexandre Charrière : Passons au point 8 pour la réponse à la question de Joëlle Livache concernant la visibilité touristique et des installations qui sont à charge de la Commune. Je cède la parole à Madame Sophie Moret.

Sophie Moret : Bonsoir. La question concerne la visibilité touristique des installations qui sont à la charge de la Commune, notamment le Centre de sport et loisirs. Pour ce dernier, une Commission du Conseil Général a étudié ce sujet et a émis un certain nombre de propositions d'actions. La mise en place de ces recommandations traitera notamment la question du marketing et de la promotion de nos installations.

Concernant un éventuel appui dans le domaine du tourisme, l'AT3C ne dispose pas de ressources opérationnelles dans le domaine du marketing qui pourraient mener cette tâche à bien. Quant à la Gruyère Tourisme, nous pourrions dans le futur leur proposer d'inclure un lien sur leur site internet mais cela nécessite auparavant la mise en place d'un site internet propre au CSL, sur lequel les offres pourraient être publiées. A noter qu'une réflexion plus large est en cours pour la communication relative au tourisme dans la vallée, nous partageons votre questionnement et nous proposons de revenir sur ce sujet dès que des actions seront prises en lien avec le CSL.

Alexandre Charrière : Merci Sophie pour ces explications. Joëlle, est-ce que de ton point de vue cette réponse est satisfaisante ?

Joëlle Livache : Oui, très satisfaisante. Merci au Conseil communal.

Alexandre Charrière : Merci. La question est liquidée.

9 Réponse à la question de Joëlle Livache concernant la fermeture du chemin agricole de la Comba menant au Mont Meinard.

Alexandre Charrière : Nous allons maintenant traiter le point 9 pour la réponse à la question de Joëlle Livache concernant la fermeture du chemin agricole de la Comba menant au Mont Meinard. Je passe la parole à Monsieur Pascal Niquille.

Pascal Niquille : Bonsoir à toutes et à tous. Concernant l'accès via le sentier public « de la Comba », il est destiné aux alpages du Mont Meinard et peut également être utilisé pour les entretiens forestiers et agricoles. En 2010, le Conseil communal avait interdit l'accès aux véhicules, mais en 2012, une tolérance exceptionnelle a été accordée pour le transport de matériel encombrant et lourd.

Aujourd'hui, ces exceptions sont devenues des accès courants avec une place aménagée. Le Conseil communal a pris la décision de contacter les bordiers afin qu'ils précisent l'usage de la servitude par leurs véhicules et de peut-être supprimer cette tolérance en fixant des règles claires pour l'accès.

Alexandre Charrière : Merci Pascal. Joëlle, est-ce que cette réponse te satisfait ?

Joëlle Livache : Oui, merci pour cette réponse. Je précise que mon intervention était aussi par rapport à la nouvelle construction d'une maison qui comportera 3 logements. Il est important de rappeler que ce sentier est uniquement destiné au trafic agricole.

Alexandre Charrière : Merci. La question est également liquidée.

10 Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Mme Laura Papaux et Mme Valérie Demierre, demandant d'étudier l'état des endiguements et des conduites d'eau potable et d'eaux usées.

Alexandre Charrière : Nous passons au point 10 concernant la décision de transmission au Conseil communal du postulat de Mme Laura Papaux et Mme Valérie Demierre, demandant d'étudier l'état des endiguements et des conduites d'eau potable et d'eaux usées. Pour ce postulat, le Bureau du Conseil Général l'a analysé, comme l'indique le titre, les auteures de ce postulat demandent au Conseil communal d'étudier l'état des endiguements et des conduites d'eau potable et d'eau usée.

Conformément à la procédure, le Bureau du Conseil général, dans sa séance du 22 août, s'est prononcé sur la forme et juge ce postulat recevable tel que présenté. Dès lors, il est soumis au Conseil général qui doit se prononcer sur le fond de l'objet afin de déterminer s'il souhaite confier cette mission au Conseil communal. Avant le vote, nous allons donner la parole au Conseil communal qui peut s'exprimer sur cette demande, puis les auteures pourront compléter et/ou préciser leurs positions. Ensuite, nous ouvrirons le débat. Je passe donc la parole au Conseil communal.

Maverik Frossard : Bonsoir à toutes et à tous. Le Conseil communal estime ce postulat non-justifié ou pas totalement pertinent de transmettre ce postulat pour bon nombre de points. Cet inventaire/état des infrastructures des conduites d'eaux potables et épuration est déjà demandé par différents services de l'Etat. Entre autres, pour les conduites d'eaux potables, nous avons le PIEP qui est le Plan sectoriel des infrastructures d'eaux potables. Chez nous, il est à jour, c'est-à-dire que nous avons l'état des conduites et où elles sont placées, de quelle année elles sont, en quel état elles sont et de quelle matière elles sont.

Concernant les eaux usées, nous avons le PGEE qui est le Plan général d'évacuation des eaux et que vous connaissez bien maintenant. Nous venons à chaque Conseil général avec ceci et qui sera mis à jour ces prochains mois et d'ailleurs, je peux déjà vous annoncer qu'au mois de décembre, il y aura peut-être une demande de crédit pour cette mise à jour. Là aussi, c'est un plan qui répertorie toutes les conduites des eaux claires, des eaux usées et d'évacuation des eaux, donc leur état, leur situation, etc.

Un point qui n'est pas mentionné dans ce postulat, c'est les ponts et les routes. Cette année, nous avons également dressé un inventaire de tout le réseau routier communal ainsi que des ponts avec un rapport d'état pour pouvoir planifier les travaux d'entretien et renouvellement de routes.

Le troisième point qui est touché par ce postulat concerne les endiguements. Il y a trois éléments importants à relever, la première est que tout ce qui touche aux cours d'eau est généralement de la compétence de l'Etat, de la section lacs et cours d'eau, qui donne toujours leur aval. C'est eux qui pilotent les interventions qui doivent être faites sur ces cours d'eau et qui en donnent la compétence de réalisation à la commune. Ensuite, le deuxième point concerne l'aspect des dangers naturels, c'est-à-dire qu'au contraire d'une route, nous pouvons constater son état et planifier les dégradations temporelles pour pouvoir planifier les travaux. Pour les cours d'eaux, ils sont sujets aux dangers naturels suite aux orages. Il est possible de passer à côté d'un cours d'eau qui est en bon état et suite à une grosse crue, nous l'avons vu il y a 2 ans sur la Jogne, une grosse partie de la berge a été endommagée à cause de ces intempéries.

Le dernier point concerne les limites communales, nous avons des ruisseaux qui font limites, par exemple au Gros Mont entre Jaun et Charmey ou à Motélon entre Granvillard, Bas-Intyamon et Charmey. C'est aussi là un peu plus difficile de faire un état des lieux car la question qui se pose est : est-ce que c'est à nous de le faire ou à une autre Commune ? En cas de travaux, il y a également toutes les répartitions qu'il faut tenir en compte. Pour terminer, le Conseil communal n'estime pas nécessaire de transmettre ce postulat.

Alexandre Charrière : Merci Maverik pour ces explications. Je passe la parole aux auteures si elles souhaitent s'exprimer ou préciser leur demande.

Laura Papaux : Merci pour votre réponse. Nous trouvons que c'est dommage et que cette demande aurait permis de prévoir les dépenses au lieu d'être toujours dans l'urgence. Malheureusement, nous ne pouvons pas vous obliger à le faire et nous sommes forcées à suivre l'avis du Conseil général. Nous acceptons la remarque.

Alexandre Charrière : Pour l'heure, c'est l'avis du Conseil communal, maintenant c'est au Conseil général de se déterminer. Vous avez la possibilité de le retirer soit nous allons voter.

Laura Papaux : Nous pouvons le voter.

Valérie Demierre : J'aimerais juste revenir sur les propos de Maverik car tu nous avais déjà parlé du PIEP et du PGEE. Effectivement, ces plans donnent une vision sur l'état des infrastructures mais nous aimerions avoir la vision chiffrée et de savoir à quoi nous attendre dans 5 ou 10 ans pour nos infrastructures. Nous pensons que c'est un plus par rapport à ces deux plans. C'est pour cela que nous avons déposé cette demande et je ne pense pas que ce soit en négatif mais plutôt de savoir où nous allons avec les dépenses à venir.

Alexandre Charrière : Merci Valérie pour cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou des remarques ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

La transmission du postulat au Conseil communal est refusés avec 23 non, 3 oui et 3 abstentions.



11 Divers du Conseil communal

Alexandre Charrière : Nous passons aux divers du Conseil communal.

Maverik Frossard : Lors de la dernière séance, nous vous avons informés que la situation de la Route de Cerniat était sous contrôle et je reviens sur ce point. La route est sous surveillance. Nous avons un bureau d'ingénieurs et de géologie qui sont allés sur le site et ils nous ont informés de la situation actuelle. Ils ont préparé un projet pour éviter le glissement continu du terrain. Ces informations sont arrivées à la Commune sous forme de rapport avec chiffrage en date du 9 septembre dernier. Le rapport dit que, tout d'abord, concernant ce qu'il se passe sur le site c'est un glissement de terrain qui n'est pas dû au coffre de route. Ce n'est pas un problème lié aux travaux réalisés ces dernières années. Nous parlons d'un problème de 12 à 18 mètres de profondeur. C'est une bonne nouvelle d'apprendre que cette situation n'est pas due aux travaux effectués.

Ensuite, le bureau d'ingénieurs nous a indiqué qu'il s'agit de travaux d'urgence. Il faut les faire le plus rapidement possible pour éviter de passer cet hiver et que la situation ne s'aggrave pas. Le chiffrage qu'ils nous ont donné pour les travaux d'ancrage, c'est à dire, les pieux d'ancrage d'une profondeur de 18 à 20 mètres et la consolidation de l'arrière de la route du côté du talus, est estimé à CHF 280'000.00. Nous avons rajouté une marge de 20% donc le montant total estimé est de CHF 336'000.00 pour les travaux spéciaux qui touchent directement à la route. Je vous expliquerais par après pourquoi deux montants sont articulés.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70% par l'Etat de Fribourg, par le biais de la Commission des dangers naturels. Nous avons dû mettre en place un plan d'urgence et faire un cahier des charges qui ont été demandés par cette Commission afin de pouvoir bénéficier de la subvention. Nous avons bien fait de tout mettre en place, notamment la déviation. La subvention devrait être de CHF 235'200.00.

Un deuxième montant de CHF 140'000.00 vient s'ajouter aux CHF 336'000.00 pour les travaux qui ne touchent pas directement le problème de glissement. Nous parlons de quelques travaux sur la Route du Borgeat pour, entre autres, d'éventuelles déviations de circulation légère pendant les travaux. Ceux-ci ne seront pas pris en charge de manière paritaire par la subvention cantonale. Ces travaux sont estimés à CHF 168'000.00. A ce total-là, nous aurons une participation de la Commune de Crésuz à hauteur de 9% parce que nous sommes sur leur territoire communal même si cette route dessert notre Commune. C'est le même pourcentage qui a été repris pour la construction de la route. Nous avons informé le Conseil communal de Crésuz qui a accepté de rester sur cette même répartition des coûts.

Ces travaux vont coûter environ CHF 250'000.00 à notre commune. Nous avons déjà pris contact avec toutes les instances pour savoir comment nous devons procéder. Le bureau d'ingénieurs ainsi que la Commission des dangers naturels nous ont fortement recommandé d'aller relativement vite vu que c'est considéré comme des travaux d'urgence. De ce fait, nous avons donné mandat au bureau d'ingénieurs pour que ces travaux démarrent le plus vite possible. La première séance de démarrage aura lieu le 14 octobre 2024 et le démarrage des travaux le 25 octobre prochain. Nous espérons pouvoir tout faire, en tout cas la grande partie d'enclage pour stabilisation de la route, avant cet hiver.

Le 10 septembre dernier, nous avons également informé la Commission financière qui s'est rassemblée pour les différents investissements et nous avons profité de leur faire part de ces informations pour que

les membres sachent ce qu'il se passe au niveau financier et qu'ils puissent également donner leur avis ce soir sur cet investissement.

Alexandre Charrière : Merci Maverik. A titre personnel, je suis tout à fait content d'entendre qu'il y a des travaux qui s'entreprennent sur cette route. Pour l'utiliser régulièrement, c'est vrai que cette situation n'était pas des plus rassurantes même si nous avons entendu qu'elle est sous contrôle. Nous sommes tous rassurés si cela peut se faire cet automne.

Cédric Yerly : Je confirme que la Commission financière a été informée de la situation le 10 septembre 2024. De notre avis, nous n'avons pas forcément besoin de valider ceci mais je confirme que pour moi, la décision prise par le Conseil communal est tout à fait légitime. Ceci basé sur l'article 36 de la Loi sur les Communes (LCo) qui parle de ce caractère urgent. Je vous rappelle que le crédit qui est en lien avec l'assainissement du pont du Javro jusqu'à Cerniat n'est toujours pas bouclé donc c'est effectivement un dépassement de crédit. Nous ne pouvons qu'approuver ce qui a été fait pour ces mesures rapides.

Alexandre Charrière : Merci.

Bernard Rime : Bonsoir tout le monde, je vous apporte quelques précisions sur le dossier de construction de l'école. Lors de la séance du Conseil général du 27 mai dernier, nous vous avons communiqué des informations sur l'évolution du dossier de demande de permis de construire. Ces informations étaient correctes. Toutefois, il convient d'ajouter que lors de la clôture du préavis de synthèse du SeCA, 4 services cantonaux avaient émis des préavis défavorables. Ce genre de situation est malheureusement assez courante pour pratiquement toute procédure de permis de construire. Ces préavis négatifs, au même titre que l'opposition qui a été déposée, n'ont évidemment pas contribué à faire avancer l'acte d'obtention du permis. Aujourd'hui, en conclusion, le Conseil communal a le plaisir de vous informer que le permis de construire est entré en force et que les travaux vont reprendre cette semaine par la fin du désamiantage et ensuite, les travaux de déconstruction suivis de la construction proprement dite.

Alexandre Charrière : Merci Bernard. Nous nous réjouissons que cela avance.

Pascal Niquille : Pour moi, l'information concerne la fermeture du sentier du tour du lac. Je souhaite partager avec vous les informations fournies par les corporations forestières du Moléson et de Jogne-Javro en lien avec la fermeture partielle du sentier du Tour du Lac. La principale raison de cette démarche est la recherche d'un « coupable » en cas d'accident. Le Tour du Lac de Montsalvens est un sentier balisé qui traverse de magnifiques forêts, mais qui présente certains risques de chutes de branches et d'arbres. Le fait que les forestiers aient marqué plusieurs arbres malades indique qu'ils ont identifié un risque potentiel. Par conséquent, des mesures doivent être prises pour éviter tout danger. Sinon, les forestiers et les propriétaires, qu'ils soient des Communes ou des privés, risquent des poursuites pénales. Un cas en cours impliquant un forestier a d'ailleurs suscité des réactions de la part des corporations. Donc la principale raison de cette fermeture est que quand nous nous promenons en forêt et qu'elle est balisée, il y a toujours un risque et il faut toujours trouver un coupable si la branche tombe. Si un randonneur va dans une forêt qui n'est pas balisée, il y a moins de risques car ce sont ses propres risques. Les forestiers ont été secoués par un juriste qui leur a dit que c'est très risqué de ne pas demander la fermeture d'un sentier. Pour cette situation, nous sommes quand même concernés même si ce n'est pas du tout sur la Commune Val-de-Charmey puisque c'est Broc et Châtel-sur-Montsalvens qui ont le ce secteur du tour du lac.

Alexandre Charrière : Merci Pascal pour ces explications. Il y a d'autres interventions du Conseil communal ? Ce n'est pas le cas.

12 Divers du Conseil général

12.1 Propositions

Alexandre Charrière : Nous traitons maintenant les propositions. Y-a-t'il des propositions à faire ? Ce n'est pas le cas.

12.2 Postulats

Alexandre Charrière : Est-ce qu'il y a des postulats ? Il n'y a pas de postulats.

12.3 Résolutions

Alexandre Charrière : Y-a-t'il des résolutions ? Ce n'est pas le cas non plus.

12.4 Questions

Alexandre Charrière : Nous traitons maintenant les questions. Y-a-t'il des questions ? Je passe la parole à Nicolas Guillet.

Nicolas Guillet : Qu'en est-il des délais de résiliation de contrats quand, par exemple, la Commune loue un alpage ou autre ? Je souhaiterais parler des Audèches. Beaucoup de personnes étaient étonnées que cela vienne si tard et que l'alpage a été remis en location. Est-ce qu'il y aurait pu avoir une pénalité pour le locataire ?

Alexandre Charrière : Cette question est adressée au Conseil communal. Est-ce que vous voulez répondre ce soir ou lors de la prochaine séance ?

Gonzague Charrière : Je peux répondre maintenant. Puisque nous parlons spécifiquement de l'Alpage des Audèches, comme vous le savez, suite à l'attribution de l'alpage il y a eu un recours. Ce recours étant toujours en cours, nous ne pouvons pas nous exprimer sur une procédure qui est en cours pour l'instant. Cette procédure devrait arriver à son terme d'ici le prochain Conseil général et à ce moment-là, nous pourrions donner toutes les réponses concernant cette situation. Nous avons en ce moment le droit de réserve vu que la procédure est à la Préfecture de la Gruyère.

Nicolas Guillet : La question est quand vous faites un contrat, il y a un délai de résiliation pour le locataire ? Ceci pour tous les biens de la Commune, pas forcément que pour les Audèches. Lorsque vous louez un appartement, souvent le délai de dénonciation est de 6 mois.

Gonzague Charrière : La question est claire mais si les deux parties sont d'accord sur les termes de la résiliation du contrat, il n'y a pas de problème. Si tu es mon propriétaire et que nous décidons que à telle date je quitte l'appartement, il n'y a pas de soucis. Si tu me mets dehors pour une raison que nous n'évoquerons pas, et bien il est clair que si je ne suis pas d'accord, il y a des délais à respecter. Dans les situations de commun accord, il n'y a pas de problématique particulière.

Nicolas Guillet : D'accord, merci. Ma deuxième question est de savoir où en sommes-nous avec la traversée du village ?

Maverik Frossard : Je ne me rappelle pas exactement quelles informations je vous avais données lors du dernier Conseil mais cette question revient à chaque fois. Actuellement, nous avons donné notre retour au Service des ponts et des chaussées qui ont, ensuite, soumis au bureau d'ingénieurs de faire la modification que nous lui avons demandé. Cela s'est passé au mois de mai 2024. Ensuite, le projet est parti à la Commission Valtraloc qui est une Commission indépendante et cantonale. Celle-ci a étudié le dossier de la traversée du village et nous a fait un retour à la fin du mois de août 2024 avec leurs remarques. La remarque la plus importante est qu'elle demande à ce que nous engageons un architecte paysagiste pour tout ce qui est lié aux abords de route, ce que nous faisons maintenant. Une fois que ceci sera fait, nous pourrions retransmettre le dossier qui va refaire son chemin. Cela va très très lentement.

Alexandre Charrière : Merci Maverik. Espérons que le paysagiste n'oublie pas qu'il y a une route au milieu qui doit traverser le village. Est-ce que tu es satisfait des réponses, Nicolas ?

Nicolas Guillet : Oui. Merci.

David Repond : Nous avons vécu, comme l'a dit notre Président, la Désalpe pluvieuse mais très belle désalpe ce week-end. Lors de l'établissement du plan de pluie, il était prévu d'utiliser les parkings de la Lodzetta et finalement, nous avons été informés que la Commune ne souhaitait pas ou avait préférence de ne pas utiliser les parkings de la Lodzetta. Est-ce que c'est réellement une décision communale ? Il y a quand même des sociétés qui font l'effort de mettre des parkings à disposition toute l'année et je pense que la Commune doit également participer au bien commun.

Gabriella Richoz : J'ai été contacté un jour avant par des membres de l'édilité pour mettre en place ce parking. Je les ai informés que le Conseil communal avait donné son accord pour les parkings à la Lodzetta et qu'il fallait regarder avec le responsable des parkings pour la mise en place en cas de mauvais temps. Personnellement, je n'ai plus eu de nouvelles. Je suis partie du fait que l'accord du Conseil communal aurait trouvé un écho positif auprès des personnes qui devaient le mettre en place. Je n'étais pas au courant que ce n'avait pas eu lieu.

David Repond : D'où ma question au Conseil communal.

Gabriella Richoz : Je vais m'en occuper.

Alexandre Charrière : D'accord, merci. David, es-tu satisfait de la réponse ?

David Repond : Oui. Merci.

Valérie Demierre : J'ai une question pour Sophie. Nous avons parlé au mois de mai quant au dépassement de l'investissement sur la patinoire. Tu attendais d'avoir le décompte final pour nous donner des explications et des détails pour ce dépassement. Je ne sais pas si tu as reçu ce décompte final ?

Sophie Moret : La dernière facture a été payée la semaine dernière et le décompte final est en voie de préparation avant d'être envoyé à la LORO et à l'UFT pour les subventions. De ce fait, ce sujet sera traité en décembre.

Valérie Demierre : Merci.

Pierre Perritaz : Lors de l'acceptation du crédit pour le véhicule de l'édilité, il a été dit qu'une partie des travaux allait être internalisée, alors qu'avant c'était sous-traité, grâce au nouveau tracteur. Est-ce que c'est une volonté de la Commune d'internaliser les travaux pour la suite ou c'est un cas isolé ? Et quelque part, est-ce qu'il y a le personnel pour le faire ? Parce que nous voulons bien internaliser mais il faut du personnel pour ces travaux.

David Bugnard : Oui, nous avons le personnel pour le faire. Nous n'allons pas tout internaliser, ce sont juste certains travaux, nous allons pouvoir le faire. Typiquement, le déblaiement de tas de neige dans le village, nous aurons un gros véhicule pour le faire nous-mêmes. Nous avons le personnel et justement lors du dernier budget, nous avons décidé d'augmenter le personnel de l'édilité. C'est pour pouvoir intervenir lors de certaines tâches comme celle-ci.

Pierre Perritaz : Est-ce que c'est une volonté de continuer sur cette voie parce que finalement nous pouvons voir que nous n'avons pas le personnel pour et nous avons dû engager. Si nous continuons sur cette voie à l'avenir, nous allons devoir engager encore du personnel. Est-ce que finalement c'est plus rentable de faire comme ça ou est-ce qu'il ne faut pas laisser ce travail pour les entreprises de la Commune ? Si c'est une volonté, il faut le dire. Si c'est la vision de la Commune pour l'avenir, ça serait bien que nous le sachions.

David Bugnard : Ce n'est pas une volonté absolue d'internaliser toutes les interventions. Nous avons de toute façon besoin de personnel supplémentaire. Nous étions en manque de personnel. De ce fait, nous avons engagé du personnel et internalisé quelques tâches. Ce n'est pas un souhait de la Commune de tout internaliser.

Alexandre Charrière : Merci. Je passe la parole à Paul.

Paul Mooser : Ce n'est pas une question, c'est une information complémentaire pour la question de Benoît concernant le chariot télescopique. Je ne me voyais pas d'intervenir avant car je fais partie des 3 qui ont eu l'opportunité de déposer un dossier. Ce que j'aimerais dire c'est que cette fois la Commune a fait exactement comment nous lui avons demandé. C'est que nous avons souhaité, à savoir que 3 offres soient demandées et je pense que cela a été fait. Moi j'en ai déposé une. Je n'ai absolument aucune idée si c'est pour nous ou pas mais si je mets cela de côté, je pense que la demande a été faite de manière juste. Les deux objets qu'ils souhaitent acquérir sont, à mon avis, assez sensés car c'est meilleur marché que si on devait remplacer qu'un Ladog que nous n'utilisons quasiment que l'hiver. Benoît, nous ferons bien attention à ce que le tracteur soit plus étroit que la lame à neige, ta question est pertinente mais si c'est

notre dossier qui est retenu je te rassure que ce sera le cas. Pour le chariot télescopique, il s'agit d'une autre génération que ceux utilisés actuellement. C'est un véhicule qui sera immatriculé et l'édilité pourra circuler sur la route avec. Je pense qu'il va énormément soulager les bras et le dos de nos employés communaux. Il va faire sûrement faire le même temps d'heures que les autres tracteurs une fois qu'ils auront goûté à ça. Remplacer le travail que les autres entreprises font, ce ne sera pas le cas car il ne pourra pas faire ce qu'un gros Michigan de chez Rime ou Jean-Pasquier fait, mais va soulager le travail quotidien. Un petit complément, il y a déjà un tracteur qui est en commande. Il y a déjà pas mal d'options qui ont été retirées et, moi-même je me posais la question si c'était pertinent ou pas. Le jour où nous avons reçu la commande nous avons fait le tour avec l'édilité et il y a eu des options qui ont été tracés parce que pour le moment ce n'est pas sensé. Je ne suis pas au mieux placé pour dire ça mais j'ai l'impression que pour le moment nous avons des personnes à l'édilité qui font ça de manière raisonnable, ils n'ont pas le goût du luxe. C'est juste pour compléter et cadrer l'histoire.

Alexandre Charrière : Merci Paul pour ces précisions. Y-a-t'il d'autres questions ? Je passe la parole à Annick.

Annick Remy-Ruffieux : La question posée par Pierre et la réponse donnée m'interpellent par rapport à l'internalisation de travaux qui seraient faits par l'édilité. Nous avons constaté que depuis quelques années que les chemins de randonnées n'ont pas un entretien absolument idéal et le budget qui est dévoué à ça n'est utilisé. Je crois savoir que ces travaux doivent être faits par l'édilité qui n'a pas le temps de le faire. De ce fait, comment c'est envisagé pour la suite ? Les sentiers de randonnée ne sont pas en merveilleux état pour une station qui se dit tourisme doux.

Pascal Niquille : Nous avons constaté que les sentiers sont des travaux assez spéciaux et minutieux je dirais parce que les entreprises aiment utiliser leurs machines mais souvent ce sont des travaux manuels et très pénibles comme débroussailler au printemps. Cette année c'était une année très favorable à ce genre d'herbes qui poussent abondamment avec toute la pluie que nous avons eue. Le but est de renforcer cette équipe d'entretien des chemins. C'est un sujet que nous avons abordé au Conseil communal mais, pour l'instant, aucune décision n'a été prise. C'est un patrimoine très important et intéressant que nous devons développer. Nous allons le faire et vous donnerons plus de précisions lors d'une prochaine séance.

Gonzague Charrière : Si je peux me permettre de compléter ce que dit Pascal. Il y d'autres éléments en lien avec les sentiers pédestres. Il y a l'entretien, que nous pouvons effectivement attribuer à l'équipe de l'édilité, et il y a aussi la rénovation des sentiers. L'amélioration pour que ces sentiers soient quand même d'accès plus facile pour la population, le tourisme et nous aussi. Ce seront des travaux plus importants et nous ne pourrons pas forcément demander à l'édilité d'effectuer ces travaux. Nous n'avons pas forcément les machines ni le temps de le faire. Notre Commune compte 112km², cela fait beaucoup de chemins dont nous devons nous occuper. Les chemins pédestres sont de la compétence de la Commune nous sommes d'accord. Il y a une réflexion qui se fait aussi pour savoir quels sont les sentiers que nous devons prioriser par rapport à l'utilisation, au nombre de passages et à notre développement touristique. C'est une réflexion que nous menons aussi au niveau du budget 2025. Si nous avons des sommes à notre disposition, c'est quand même un élément important pour notre offre touristique et nous devons utiliser ces montants-là.

Alexandre Charrière : Merci Pascal et Gonzague. Y-a-t'il d'autres questions ?

Eric Overney : Juste une remarque par rapport aux sentiers. A l'époque, la Commune faisait également appel à la Protection civile pour l'entretien des sentiers. Cela se fait toujours ?

Pascal Niquille : Cela a été fait pour le sentier du Tour du Lac et les escaliers mais il est sur le secteur de Crésuz. Il y a eu une intervention de la Protection civile. Nous avons regardé et ce n'est pas toujours évident car ils ne sont pas toujours disponibles.

Benoît Broch : S'il y a des grosses interventions, la Protection civil a du matériel et s'il y a des gros investissements à venir il serait bien de revoir avec la Protection civile ou l'Armée qui peut venir après.

Alexandre Charrière : Je crois que nous pouvons qu'encourager le Conseil communal à étudier ce sujet et à nous proposer quelque chose dans le budget que vous prévoyez pour ces travaux l'année prochaine. Y-a-t'il d'autres questions ?

Paul Mooser : Le Choeur-Mixte a organisé quelque chose dans cette salle, cela fait déjà un moment et nous pouvons profiter de leur magnifique décoration qui est toujours là. Est-ce que le Conseil communal s'est une fois penché là-dessus ?

Gonzague Charrière : C'est en cours de réflexion. Le Conseil communal estime que la décoration est magnifique et très représentative de ce qu'est la Commune Val-de-Charmey. Pour le moment, l'Exécutif est assez ouvert à ce que cette décoration reste là mais nous sommes en discussion avec le Choeur-Mixte. Nous devons encore faire des échanges sur cet objet pour décider de l'emplacement de cette décoration-là. Personnellement, je trouve que c'est magnifique et que ça vaut la peine de la mettre en valeur surtout dans une salle qui est utilisée toute l'année où beaucoup de personnes passent.

Alexandre Charrière : Si je dois donner un avis en tant qu'utilisateur de cette salle, je rends juste attentif que si chaque fois que nous avons une belle chose dans la salle nous devons la laisser, nous risquons de nous trouver avec des installations qui feront peut-être plaisir à certains et moins à d'autres. Je me pose quand même des questions par rapport à ça. Comme pour les voies de secours et aussi pour la Désalpe, nous n'avons pas eu l'accès à notre cuisine qui était dehors sous une cantine. Ce sont des choses qu'il serait bien d'intégrer dans vos réflexions. Y-a-t'il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

Nous voilà donc arrivé au terme cette séance, je remercie d'une part les organisateurs de la soirée, principalement le personnel communal qui veille à que tout soit opérationnel et qui nous prépare la petite verrée qui suit.

Je remercie le Conseil communal pour le travail qu'il réalise. Gonzague, est-ce que tu souhaites encore dire quelque chose ?

Gonzague Charrière : Je souhaite remercier le Conseil général pour la qualité des débats. Encore une fois, vous connaissez ma position par rapport à ça, je trouve que c'est un outil extraordinaire qui regroupe toutes les compétences et qui permet à la Commune d'avancer dans les projets, de les gérer au mieux. Pour terminer, nous l'avons vu ce soir, nous pouvons que nous en féliciter et en tout cas, le Conseil communal vous remercie de la bonne collaboration que nous avons.

Alexandre Charrière : Merci Gonzague et je vous remercie vous, Chers collègues, pour votre implication dans notre vie politique communale. Je vous rappelle de déposer ici ou d'envoyer rapidement au secrétariat vos différentes interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. En principe, je vous donne rendez-vous pour notre séance dite du budget qui est agendée au lundi 9 décembre. D'ici là je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous.

Alexandre Charrière

Président du Conseil général

Alain Wirz

Administrateur communal